REPRÉSENTER LE CANADA: GUIDE SUR LES VÊTEMENTS ET LES UNIFORMES DE L'ÉQUIPE NATIONALE

MANUEL DE L'ÉQUIPE NATIONALE

VERSION 1.0 – 16 SEPTEMBRE 2026

Porter l'uniforme de l'équipe nationale de GymCan constitue une partie importante de la représentation du Canada. Les vêtements de l'équipe nationale permettent d'identifier les athlètes et les membres de l'équipe comme représentant.e.s de GymCan et du Canada et reflètent notre identité commune en tant qu'équipe nationale.

Le présent guide décrit les attentes relatives aux vêtements de l'équipe nationale, notamment les moments où ils doivent être portés, leur entretien et leur remplacement, les tenues de compétition ainsi que les responsabilités liées aux partenaires et à l'image de marque de GymCan.

Les exigences vestimentaires propres à une discipline ou à un événement seront communiquées dans les renseignements relatifs à la compétition, au camp d'entraînement ou à la délégation concernée.

1 TENUE DE L'ÉQUIPE NATIONALE

Les athlètes de l'équipe nationale recevront les vêtements de l'équipe nationale et/ou l'uniforme de compétition applicables à leur programme et à leur discipline.

Les athlètes sont responsables de :

- Fournir des renseignements exacts sur leurs tailles lorsqu'ils leur sont demandés;
- Garder leurs vêtements de l'équipe nationale en bon état;
- Apporter tous les vêtements requis aux activités et aux événements de l'équipe nationale;
- Suivre les instructions d'entretien fournies pour chaque article; et
- Porter les vêtements désignés par GymCan lors des activités officielles de l'équipe nationale.

Les exigences vestimentaires propres à chaque événement seront communiquées à l'avance par votre programme de l'équipe nationale.

2 TAILLES ET AJUSTEMENT

Les instructions de commande seront fournies avant chaque événement concerné. Les athlètes sont responsables de lire attentivement les instructions et de passer leur commande avant la date limite indiquée.

Toutes les commandes sont vérifiées afin d'en assurer l'exactitude avant d'être traitées. Veuillez commander uniquement les articles indiqués dans les instructions de commande. Les commandes incorrectes peuvent être annulées et entraîner des retards de traitement.

Des renseignements sur les tailles sont fournis pour tous les vêtements de l'équipe nationale. Les athlètes sont responsables de consulter attentivement les renseignements sur les tailles applicables avant de soumettre leur commande.

2.1 TENUE DE COMPÉTITION – GK

- Le guide des tailles de GK est accessible sous le bouton « Aide » situé en haut de la boutique en ligne de GymCan.
- Selon l'expérience de GymCan quant à l'ajustement des tenues de compétition GK, il est généralement recommandé aux athlètes d'envisager de commander une taille au-dessus de celle indiquée dans le guide des tailles ou de celle habituellement portée avec d'autres marques.
- Si un échange est nécessaire, communiquez avec le service à la clientèle de Boutique Gym à l'adresse info@boutiquegym.ca.

2.2 VÊTEMENTS D'ÉQUIPE CANADA

- Les renseignements sur les tailles sont indiqués sur la page de chaque article. Consultez-les attentivement pour chaque article avant de passer votre commande.
- Les échanges ne peuvent pas être effectués par l'entremise de la boutique en ligne. Si un échange de taille est nécessaire, utilisez les coordonnées fournies dans votre confirmation de commande ou communiquez avec votre directeur ou directrice de programme pour obtenir de l'aide.
- Des articles spéciaux peuvent occasionnellement être offerts en plus de la tenue standard de l'équipe nationale. Ces articles sont des ventes finales et ne peuvent être ni échangés ni retournés. Veuillez consulter attentivement les renseignements sur les tailles applicables avant de passer votre commande.

3 REMPLACEMENT ET ARTICLES SUPPLÉMENTAIRES

Les membres de la délégation sont responsables de s'assurer que leurs vêtements de l'équipe nationale demeurent bien ajustés.

Si votre taille change ou si vous avez besoin d'un article de remplacement, communiquez avec votre directeur ou directrice de programme. Les articles de remplacement, y compris ceux requis en raison d'un changement de taille, sont aux frais du membre de la délégation.

Ne communiquez pas directement avec les fournisseurs ou les partenaires de GymCan concernant les tailles, les remplacements, les commandes ou toute autre question liée aux vêtements de l'équipe nationale. Votre directeur ou directrice de programme assurera la coordination avec le personnel ou le partenaire de GymCan concerné, au besoin.

4 ENTRETIEN DES VÊTEMENTS DE L'ÉQUIPE NATIONALE

Les athlètes de l'équipe nationale sont responsables de suivre les instructions d'entretien du fabricant applicables à leurs vêtements et à leurs uniformes de compétition. Un entretien adéquat est important afin de préserver l'ajustement, la couleur, les ornements, les logos et l'état général de votre tenue de l'équipe nationale.

Consultez toujours les instructions d'entretien propres à chaque vêtement avant de le laver ou de le nettoyer.

Important : Les vêtements de compétition peuvent comporter des tissus délicats, des éléments métallisés, du filet ou des ornements nécessitant un entretien particulier. Suivez attentivement les instructions du fabricant. Un lavage ou un entretien inadéquat peut endommager le vêtement et avoir une incidence sur son admissibilité à une réparation ou à un remplacement.

Instructions d'entretien de la tenue de base de l'équipe nationale
Instructions d'entretien de la tenue de base

Instructions d'entretien des vêtements de compétition GK
Instructions d'entretien de GK Elite

5 PORT DES VÊTEMENTS DE L'ÉQUIPE NATIONALE

Les athlètes doivent porter les vêtements de l'équipe nationale désignés par GymCan lors des activités officielles de l'équipe nationale.

Cela peut comprendre :

- Les déplacements officiels de l'équipe;
- Les entraînements et les échauffements;
- Les compétitions;
- Les cérémonies de remise des médailles et des prix;
- Les activités d'équipe;
- Les entrevues avec les médias et les photos officielles; et
- Toute autre activité désignée par GymCan ou les responsables de la délégation.

Les athlètes sont responsables de prendre connaissance des instructions propres à chaque événement et d'apporter tous les vêtements requis de l'équipe nationale.

6 UNIFORMES DE COMPÉTITION

Les uniformes de compétition doivent respecter les exigences établies par GymCan, la discipline de l'athlète ainsi que les règlements internationaux ou propres à l'événement applicables.

Les athlètes doivent porter l'uniforme de compétition approuvé de l'équipe nationale conformément aux directives reçues et ne doivent pas modifier l'uniforme, les logos, les marques des commanditaires ou tout autre élément de l'image de marque sans l'approbation préalable de GymCan.

Les exigences relatives aux uniformes de compétition propres à chaque discipline et à chaque événement seront communiquées par l'intermédiaire de votre programme de l'équipe nationale.

7 IMAGE DE MARQUE, COMMANDITAIRES ET PARTENAIRES DE GYMCAN

Les vêtements et les uniformes de compétition de l'équipe nationale peuvent afficher l'image de marque de GymCan, de ses partenaires, de ses commanditaires, des fabricants ainsi que d'autres marques approuvées. Les athlètes doivent porter les vêtements de l'équipe nationale tels qu'ils leur sont fournis et ne doivent pas retirer, couvrir, modifier ou ajouter des éléments de marque, sauf autorisation expresse de GymCan.

Les athlètes, les parents ou tuteurs et les entraîneur.e.s personnel.le.s ne doivent pas communiquer directement avec les fournisseurs de vêtements, les commanditaires ou les partenaires de GymCan concernant les vêtements ou les uniformes de l'équipe nationale.

Les membres de l'équipe nationale doivent communiquer de façon respectueuse et professionnelle au sujet des commanditaires, des partenaires et des fournisseurs de GymCan. Toute préoccupation concernant un produit, un service, un vêtement ou une expérience avec un partenaire doit être communiquée à votre directeur ou directrice de programme plutôt que d'être exprimée publiquement sur les médias sociaux, dans

des évaluations en ligne ou sur d'autres plateformes publiques. Le personnel de GymCan pourra ensuite communiquer directement avec le partenaire ou le fournisseur concerné afin de traiter la situation.

8 VÊTEMENTS PERDUS OU ENDOMMAGÉS

Les athlètes sont responsables de l'entretien et de la bonne conservation des vêtements de l'équipe nationale qui leur sont fournis.

Si un article est perdu, endommagé, ne convient plus en raison de sa taille ou doit être remplacé pour toute autre raison, communiquez avec votre directeur ou directrice de programme afin de déterminer si un article de remplacement est disponible et comment le commander.

Les articles de remplacement sont sous la responsabilité de l'athlète et sont à ses frais.

9 COMMANDITAIRES PERSONNELS

Les athlètes de l'équipe nationale peuvent conclure des ententes de commandite personnelle; toutefois, celles-ci ne doivent pas entrer en conflit avec les commanditaires et partenaires actuels de GymCan ni avec ses obligations en matière de commandite.

Avant de conclure ou de signer une entente de commandite personnelle, les athlètes doivent communiquer avec leur directeur ou directrice de programme afin que tout conflit potentiel avec les commanditaires ou partenaires de GymCan puisse être identifié et examiné.

Les logos ou autres éléments de marque de commanditaires personnels ne peuvent pas être ajoutés, affichés ou intégrés de quelque façon que ce soit aux vêtements ou aux uniformes de compétition de l'équipe nationale de GymCan.

Les athlètes doivent également respecter toute restriction supplémentaire en matière d'image de marque ou de commandite applicable à certaines compétitions ou à certains événements.

10 ÉCHANGE, DON ET VENTE DE VÊTEMENTS DE L'ÉQUIPE NATIONALE

Les athlètes de l'équipe nationale peuvent échanger ou donner des vêtements de l'équipe nationale, notamment dans le cadre d'échanges avec des athlètes d'autres pays. Toutefois, les athlètes doivent s'assurer de conserver les vêtements nécessaires pour représenter GymCan de façon appropriée lors des activités et des événements de l'équipe nationale.

Les athlètes doivent avoir en leur possession tous les vêtements requis de l'équipe nationale afin de pouvoir les porter lorsque GymCan ou les responsables de la délégation le demandent. Les vêtements ne doivent pas être échangés ou donnés si cela empêche l'athlète de respecter ces exigences.

Les vêtements et l'équipement de l'équipe nationale de GymCan ne doivent pas être mis en vente auprès du public ni vendus à des fins commerciales.

11 QUESTIONS

Pour toute question concernant les vêtements ou les uniformes de compétition de l'équipe nationale, notamment les tailles, les articles de remplacement, l'entretien ou les exigences vestimentaires propres à un événement, communiquez avec votre directeur ou directrice de programme.

Veuillez ne pas communiquer directement avec les fournisseurs de vêtements ou les partenaires de GymCan, sauf indication contraire de GymCan.

12 HISTORIQUE DU DOCUMENT

Version	Date	Changement(s)
Finale 1.0	16 septembre 2026	Document initial